

Nantes, le 11 décembre 2009

PLAN REGIONAL SANTE-ENVIRONNEMENT 2 GT BATIMENTS ACCUEILLANT DES ENFANTS

Date et lieu

Le 2 décembre 2009 – Drass PL

Service organisateur

Drass PL – SE

Participants :

Académie de Nantes
CAP Angers
Ddass 53
Drass
DRDJS

Destinataires du CR :

Membres du GT

Présentation du document unique par l'Inspection académique

Cf. diaporama présenté en séance

Ressources documentaires sur le site Internet de l'Académie → intéressant par rapport à la plate-forme prévue dans fiche-action PRSE2.
Un exemple de document unique pour les établissements du 2nd degré peut être utile.

On retrouve toujours les mêmes catégories de dysfonctionnements dans le cadre de l'élaboration du document unique.

Aucune compilation sur les retours de questions et/ou d'inquiétudes « non réglementaires » n'a été effectué.

Cas du formol : campagne national d'enlèvement du formol.

Cas de l'acide picrique : vieilli, il se cristallise et peut après frottement devenir explosif → action à partir de janvier 2010

Discussion sur le projet de fiche-action

Opération 1 : voir avec Dreal pour confirmation des indicateurs.

Opération 2 : c'est du personnel volontaire pour les formations. AC fournira les chiffres 2008 dont les dénominateurs → objectif annuel : grosso modo 10%. Réunion en janvier pour les enseignants en sciences et vie de la terre → programme spécifique dessus pour 100% en 2013 (à voir avec l'inspecteur pédagogique régional SVT) → mettre deux objectifs : 1 global 10%/an et 1 sur les agents SVT

Opération 3 : à mettre en corrélation avec fiche Qualité air intérieur qui prévoit une opération vers les professionnels du bâtiment. Revoir les indicateurs avec M Lestienne

Opération 4 : mise à jour au moins du guide à compléter sur certains risques : wifi, lignes de très hautes tension (collège de st séb), récupération des eaux de pluie → indicateur pour 2010-2011.

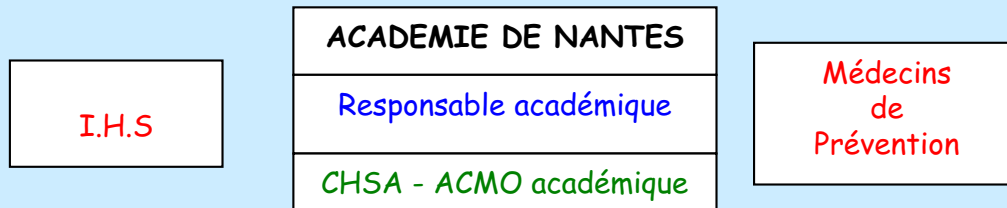
Plate forme opérationnelle pour 2013. Mettre en place éventuellement des FAQ sur les questions santé environnementales qui remontent vers académie, DDJS, Conseil régional, ... → pour des réponses pratiques

- risques spécifiques sur les filières professionnels : coiffure
- préparation du document unique

Opération 5 : à supprimer.

- - - - -

Le réseau académique



Évaluation des risques Professionnels

Loire Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
I.A. 44	I.A. 49	I.A. 53	I.A. 72	I.A. 85
CHSD ACMO départemental	CHSD ACMO départemental	CHSD ACMO départemental	CHSD ACMO départemental	CHSD ACMO départemental

4
bassins de
formation

3,5
bassins de
formation

2,5
Bassins de
formation

3
bassins de
formation

2
bassins de
formation

24
circonscriptions

16
circonscriptions

6
circonscriptions

11
circonscriptions

10
circonscriptions

Inspection
Hygiène
Et
Sécurité



Services	EPLE	Écoles
Chefs de service	Chefs d'établissement	Directeurs d'école
CHSS ~200 ACMO de site	CHS ~360 ACMO de site	Conseil d'école 67 ACMO de circonscription



Internet

www.ac-nantes.fr

- *Personnels et recrutement*
- *Hygiène et sécurité - conditions de travail*

Ressource documentaire

Évaluation des risques professionnels



Inspection
Hygiène
Et
Sécurité



Exemple : le risque chimique

Fiche III-11

Évaluation des risques professionnels

Inspection Hygiène Et Sécurité



2 déc. 2009

Risques chimiques

PE
EN
Lors
tous
Les
Elec
■ Co
■ Co
■ Su
■ Pro
Phys
■ Pro
Pren
intéri
sur le
temp
Entre
expl



Dangers

- produit
- produit
- produit
- produit

Dangers

- produit
- produit
- produit
- produit
- produit
- produit

Dangers

14



POUR LE BÂTIMENT

RISQUE CHIMIQUE

LE RISQUE CHIMIQUE

Les sources d'émissions de composés chimiques dans les environnements intérieurs sont très nombreuses. Certains matériaux de construction, d'isolation, meubles et produits d'entretien ou de nettoyage peuvent contenir des composés organiques volatils (COV) ayant la propriété de se volatiliser dans l'air ambiant et ainsi, porter atteinte à la santé des enfants et des adultes. D'autres substances sont également présentes dans l'air des locaux comme les particules le plus souvent liées à la circulation automobile, l'ozone (imprimante, photocopieurs), les pesticides, les éthers de glycol. De plus, on peut noter que le risque chimique existe également en laboratoire. Toutes ces composés peuvent avoir un réel impact sur la santé et le développement des enfants. Il convient donc de porter une attention toute particulière aux moyens permettant de réduire ces expositions.



• Les dangers liés au risque chimique

Les matériaux de construction, d'isolation, de décoration, le mobilier et le petit matériel scolaire (leuve, colles, peintures, etc.) émettent des composés organiques volatils (COV) et des aldéhydes (le formaldéhyde est le plus souvent rencontré). Ces substances chimiques sont retrouvées généralement dans les salles de classe à des concentrations non négligeables.

Les COV sont le plus souvent mal connus mais on leur attribue selon les composés des irritations de la peau, des muqueuses et du système pulmonaire, des nausées, maux de tête et vomissements. Quelques composés, comme par exemple le benzène ou le chlorure de vinyle monomère, sont associés à des leucémies ou à des cancers (dans le cas d'exposition professionnelle). D'autres sont suspects d'atteintes de la reproduction (éthers de glycol [2-éthoxyéthanol, 2-butoxyéthanol, 1-méthoxy-2-propanol] par exemple). Le formaldéhyde est un irritant des voies respiratoires supérieures et classé comme cancérogène certain chez l'homme par le CRC depuis juin 2004.

par exemple, qui sont généralement utilisés pour l'entretien des espaces verts, et peuvent persister de très nombreuses années dans les sols.

Certaines sources, moins évidentes, peuvent être également à l'origine de polluants intérieurs. C'est le cas notamment des imprimantes laser, les télécopieurs et les photocopieurs qui émettent de l'ozone qui peut être très nocif pour les muqueuses oculaires et respiratoires et aggrave ainsi les problèmes liés à l'asthme. En outre, la réaction de l'ozone avec les composés organiques volatils présents dans l'air intérieur peut conduire à la formation de polluants secondaires pour certains potentiellement nocifs pour la santé humaine.

Peu d'études existent sur les effets de l'exposition aux substances chimiques dans les bâtiments (faibles doses, populations hétérogènes) et leurs données sont loin d'être exhaustives et représentatives.

• Les moyens de prévention

La prévention de la pollution chimique s'articule autour de deux actions qui doivent être conduites en même temps si on veut qu'elle soit efficace : la réduction à la source et la dilution des polluants.



ÉCOLES

maternelles et élémentaires

Création d'un document spécifique

Écoles : un document en 3 parties

1ère partie : les responsabilités de chacun

Évaluation des risques professionnels

Inspection
Hygiène
Et
Sécurité



Les responsabilités du directeur d'école en matière d'hygiène et de sécurité

Code de l'éducation

Art. L 212-4°: Le directeur d'école assure la coordination du fonctionnement des établissements scolaires.

Art. L.411-1°: Le directeur d'école assure la coordination des actions de prévention des risques professionnels et constitue un comité de sécurité et de santé au sein de la commune ou de l'établissement.

Décret n° 89

Art. 1°: Le directeur d'école est responsable de l'hygiène et de la sécurité des établissements scolaires.

Les responsabilités des maires et des collectivités territoriales

La sécurité incendie : composition et mission des commissions de sécurité

Les commissions de sécurité sont un organe consultatif à la disposition des maires. Elles permettent d'apprécier le niveau de sécurité des établissements recevant du public (ERP) au regard de la législation.

Cette dernière porte essentiellement sur des dispositions constructives, natures de matériaux et gestion des organes techniques (électricité, chauffage...).

Cette réglementation est issue du Code de la Construction et de l'Habitation, et varie suivant le type d'établissement et de l'effectif de public théorique pouvant être reçu.

La commission est placée sous la présidence du corps préfectoral ; la mairie peut désigner un adjoint ou un conseiller municipal.

Les observations relevées par cette commission sont adressées au maire qui tient lieu d'avis. L'autorité locale est responsable de la mise en œuvre des mesures de sécurité.

Arrêté du 19 juin 1990

établissements recevant du public

ont la responsabilité de la sécurité incendie.

Écoles : un document en 3 parties

2ème partie : grilles d'évaluation

Évaluation des risques
professionnels

		Sans objet	Oui	Non	Observations	Fiches
D	Présence d'un registre de sécurité incendie					A10-1
D	Passage de la commission de sécurité dans l'école		Date :			A10-2
D	Avis favorable (émis par cette commission)			*		A10-3
	vérifications techniques					
M	Affichage de consignes incendie					A10-6
M	Plan d'intervention pompiers à l'entrée des bâtiments					A10-6
D	Alarme incendie audible depuis tous les locaux					A10-7
D	Accès libre et direct à un moyen d'alerte téléphonique					A10-8
M	suffisant et adaptés aux risques					A10-10
DM	Portes, couloirs, escaliers, issues, dégagés en permanence					A10-11
DM	Suspensions en matières inflammables éloignées des sources de chaleur					A10-12

Inspection
Hygiène
Et
Sécurité



Pour chaque grille d'évaluation,
la lettre « **D** » est à destination du Directeur,
la lettre « **M** » s'adresse au Maire

Écoles : un document en 3 parties

3ème partie : textes réglementaires

Chaque risque est codifié permettant un report à son explication

Évaluation des risques professionnels

PARTIE 2

A10 - PRÉVENTION DU RISQUE INCENDIE					
		Sans objet	Oui	Observations	Fiches
D	Présence d'un registre de sécurité incendie				A10-1

Fiche A10

PARTIE 3

Prévention du risque incendie

Les établissements scolaires sont soumis à la réglementation du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH) et à la réglementation des Etablissements recevant du Public (E.R.P.)
Ils sont classés en fonction de l'utilisation des locaux (Type) et de l'effectif régulièrement accueilli et déclaré lors de l'ouverture (Catégorie)

Type : Les établissements scolaires sont de type R

Catégories :

- Premier groupe :
 - 1^{ère} catégorie : Lorsque l'effectif est supérieur à 1500
 - 2^{ème} catégorie : Lorsque l'effectif est compris entre 701 et 1500



COLLÈGES

et

LYCÉES


*Développement d'une application
Sur l'intranet du Rectorat
intra.ac-nantes.fr/hygs*

Collèges et lycées : aide à l'élaboration du document unique

Évaluation des risques professionnels


Inspection
Hygiène
Et
Sécurité





Aide à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels

ACMOA.


Aide en ligne 

Info+


Dernière connexion le 01.12.2009

- ①
Créer / Modifier la fiche de présentation de votre établissement ou de votre service
Présentation
- ②
Modifier / Créer / Supprimer des inventaires de risques professionnels
Inventaires EvRP
- ③
Préparer / Modifier le plan d'action de prévention
Plan d'action
- ④
Imprimer l'intégralité de votre document unique
Impression finalisée
- ⑤
Consulter l'ensemble des informations saisies
Consultation


Information


 Présenter un diaporama

Mot de passe


 Protéger votre accès


Déconnexion

 Fermer la session



Plan du site

Nous écrire 

Fond d'écran 

CHS
départemental

Collèges et lycées : aide à l'élaboration du document unique

Outil méthodologique

Exemples de dysfonctionnement (issus des inspections)

Modèles d'inventaires (CNRS, CRAM et IHS)

Génération automatique du plan d'actions de prévention

Support papier finalisé (page de garde, sommaire, pagination...)

Diaporamas d'information

Accès spécifique pour la collectivité territoriale

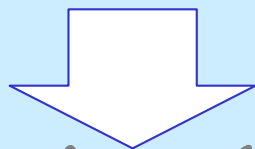
Compte-rendu du CHS départemental

Conseil et aide de l'ACMO académique

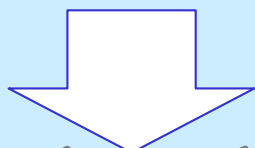
...

Vie du document unique

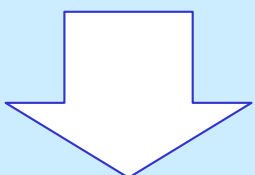
1ère étape : Évaluation et constat



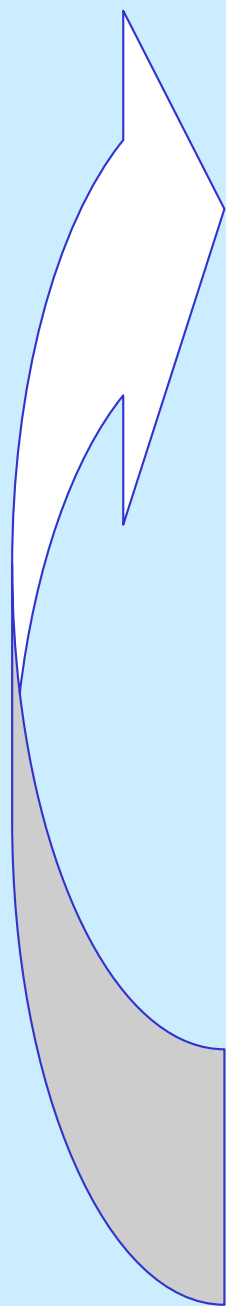
2ème étape : Dossier d'étude sur les points négatifs ou non satisfaisants



3ème étape : Actions de prévention



4ème étape : Mise à jour au moins une fois par an



Évaluation des risques
professionnels

Inspection
Hygiène
Et
Sécurité

